



AGENTS CONTRACTUELS

CAMPAGNE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET DE FORMATION 2025/2026

Versement de la part variable annuelle 2026 (au titre de l'année 2025)

La campagne des entretiens professionnels est lancée et ouverte jusqu'au 31 mars prochain. C'est donc le moment de préparer votre entretien de manière efficace.

Cette année, le pôle formation continue transverse (FCT) du secrétariat général propose des sessions de formation en distanciel en prévision de cet entretien.

Différentes dates sont proposées de janvier à mars.

Voici le lien vers Bravo Victor pour s'inscrire :

<https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/carriere/formations/agents-preparez-vos-entretiens-annuels>

PVA pour les agents contractuels 84-16 de la DGAC et du BEA (hors filières spécifiques*)

Lors de votre entretien professionnel, c'est à ce moment que vous pourrez discuter de votre part variable annuelle (PVA). Ne manquez pas cette occasion lors de laquelle vous avez la possibilité d'échanger sur votre manière de servir et de votre engagement professionnel avec votre hiérarchie.

Niveau de modulation de la PVA en fonction de l'évaluation de la manière de servir et de l'engagement professionnel				
Manière de servir et engagement professionnel	Modulation de la PVA	Equivalent Catégorie A	Equivalent Catégorie B	Equivalent Catégorie C
Insuffisant	L'agent fait preuve d'une défaillance caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnels dans ses missions	0€ à 250€	0€ à 250€	0€ à 250€
A développer / A consolider	L'agent détient des connaissances élémentaires, qui nécessitent un accompagnement important	251€ à 1 000€	251€ à 500€	251€ à 400€
Satisfaisant	L'agent détient des connaissances générales conformes aux attendus du poste. Les dossiers ou chantiers confiés à l'agent sont traités en pleine autonomie, dans les délais et/ou avec une forte implication.	1 001€ à 2 000€	501€ à 1 000€	401€ à 800€
Très satisfaisant	L'agent domine les sujets traités avec une capacité à les faire évoluer, le cas échéant, tout en faisant preuve d'une très forte implication, qui peut parfois aller au-delà des attentes. L'agent peut également s'être particulièrement investi sur des chantiers collectifs à fort enjeu ou assumer avec succès une période d'inérim durable.	> 2 000€ et dans la limite de 20% de la rémunération brute mensuelle de l'agent	> 1 000€ et dans la limite de 20% de la rémunération brute mensuelle de l'agent	> 800€ et dans la limite de 20% de la rémunération brute mensuelle de l'agent

Pour rappel, la PVA qui vous sera attribué doit être en adéquation avec votre entretien professionnel.

*Note n°25-890/SG/SDCRH/GIRH-GCRH du 19 décembre 2025

FO vous incite à rester fortement VIGILANTS durant l'entretien annuel !